

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE REVEST-SAINT-MARTIN (04164)

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE



PIECE A : NOTE INTRODUCTIVE

SOMMAIRE

1. Coordonnées de la personne responsable des plans et projets	4
2. L'objet de l'enquête publique	4
3. le contenu du dossier de carte communale soumis à enquête publique	4
4. La procédure d'élaboration de la carte communale	5

1. COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES PLANS ET PROJETS

La personne responsable de l'élaboration de la carte communale de Revest-Saint-Martin est la mairie de Revest-Saint-Martin, représentée par son maire, Mme Nadine CURNIER

Coordonnées :

Mairie de Revest-Saint-Martin

Hameau Saint-Martin

04230 Revest-Saint-Martin

E-mail : mairie-revest-saint-martin@orange.fr

Téléphone : 04 92 75 87 74

2. L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique porte sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Revest-Saint-Martin.

L'urbanisation de la commune de Revest-Saint-Martin est actuellement régie par le règlement national d'urbanisme, en l'absence d'un document d'urbanisme couvrant la commune. Le conseil municipal de Revest-Saint-Martin a souhaité lancer une procédure d'élaboration de sa carte communale afin de créer une zone constructible pour la réalisation d'un parc photovoltaïque.

Après examen au cas par cas, l'autorité environnementale n'a pas soumis cette procédure à évaluation environnementale.

Le projet d'élaboration de la carte communale a fait l'objet d'une réunion d'information en concertation préalable à l'enquête publique.

3. LE CONTENU DU DOSSIER DE CARTE COMMUNALE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Les dossiers du projet de carte communale (dans la version qui a été transmise aux administrations pour avis) et de zonage d'assainissement présentés à l'enquête publique, comprennent les pièces suivantes :

- **PIECE A : LA PRESENTE NOTE INTRODUCTIVE**
- **PIECE B : LES PIECES ADMINISTRATIVES (délibérations, mesures de publicités...)**
- **PIECE C : LE DOSSIER D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE**
- **PIECE D : LA MENTION DES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE**
- **PIECE E : LES AVIS EMIS PAR LES AUTORITES SPECIFIQUES**
- **PIECE F : LES INFORMATIONS CONCERNANT LA CONCERTATION PREALABLE**

Un registre d'enquête sera également mis à disposition du public.

4. LA PROCEDURE D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

